



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Démenti de la CFDT à la suite des articles de presse de l'interview du 8 janvier 2026 du Président et du Conseiller spécial de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Pour donner suite aux interviews du 8 janvier 2026 de Fabrice PANNEKOUCKE (Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et Laurent Wauquiez (conseiller spécial de cette même Région) retransmises via plusieurs journaux.

La CFDT tient à réagir fermement aux propos rapportés notamment l'article publié dans *Le Dauphiné Libéré* le 10 janvier 2026, selon lesquels le temps de travail des agents de la Région serait passé de 30 heures à 35 heures hebdomadaires.

Cette affirmation est **factuellement inexacte** et relève d'une présentation **simplificatrice et trompeuse** de la réalité du travail des agents publics.

Elle ne repose sur **aucun fondement réglementaire** et ne correspond ni à l'organisation réelle des services, ni au cadre juridique applicable à la fonction publique territoriale.

Contrairement à ce qui est avancé, le temps de travail des agents n'a **jamais** été défini sur la base d'un présumé régime général à 30 heures. Il est fixé par la loi sur une durée annuelle de **1 607 heures**, conformément aux textes en vigueur.

Cette durée est organisée par délibération, selon des cycles de travail adaptés aux missions exercées, intégrant les sujétions particulières, les contraintes horaires, le travail en horaires atypiques et, le cas échéant, les dispositifs de RTT.

Réduire cette organisation complexe à une opposition artificielle entre « 30 heures » et « 35 heures » constituent une **déformation manifeste de la réalité**, qui entretient une confusion inutile et alimente des représentations erronées du travail des agents.

Que dire des heures de travail effectif écrêtées donc non payées, effectuées tous les mois par bon nombre d'agent ?

Que dire des réorganisations perpétuelles ou on voit s'installer depuis 2016 une multiplication des strates hiérarchiques ?

Que dire de la complexification du fonctionnement de l'administration et la création de directions à 5 agents ?

En relayant une telle présentation, l'article contribue à une vision biaisée des conditions de travail des agents publics de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dont l'engagement quotidien au service de l'intérêt général mérite mieux que des raccourcis médiatiques.

La CFDT restera pleinement mobilisée pour rétablir les faits et défendre une information rigoureuse et respectueuse de la réalité du travail des agents.

Fait le 13 janvier 2026.